
PROCÈS-VERBAL

C.E.P.

DU 8 AVRIL 2019.

Présents :

GERARD Claudy	Président de province
ANKRI Jérémie	Président Administratif
FOULON Frank	Président Sportif
MUTSERS Luc	Trésorier
GERARD Jean-Luc	Administrateur
JURCABA Yvan	Administrateur
HEYLIGEN Raymond	Administrateur
ABEELS Willi	Administrateur
LONEUX Martine	Administratrice
GROS Nathalie	Administratrice
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Absent(s) :

Excusé(es) :

BEBERMANS Louis	Administrateur
-----------------	----------------

ORDRE DU JOUR

- 1. PREAMBULE**
- 2. APPROBATION P.V.**
- 3. ADMINISTRATIF**
- 4. DISCIPLINAIRE**
- 5. C.H.P.L.**
- 6. COUPE**
- 7. CP'S ETÉ 2019**
- 8. F.P.J.L**
- 9. F.B.F.P.**
- 10. TRÉSORERIE**
- 11. TO DO LIST**
- 12. DIVERS**

1. Préambule.

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie Monsieur MASSET et les administrateurs de leur présence.
Il passe ensuite au premier point à l'ordre du jour.

Le Comité Exécutif de province rencontra à la demande du C.F.A. (Commission Fédérale des Arbitres) un de ses représentants en la personne de Monsieur Jacques MASSET.

L'objet de sa visite était de faire prendre conscience aux instances provinciales qu'actuellement, la violence verbale voire parfois physique était de plus en plus monnaie courante sur nos boulodromes.
Il nous demande donc notre aide et notre appui afin d'enrayer ce phénomène (fléau).

Il signale également qu'un représentant C.F.A. était délégué dans chaque province de la F.B.F.P.

Le P.S. informe Monsieur Masset, en accord et après avoir consulté le bureau C.E.P., que la province veut aussi que tous ces agissements cessent. En conséquence, il demande au secrétaire provincial d'informer les clubs par courriel officiel mais aussi par une publication sur le site de province de telle manière que tous en soient informés, que nous, C.E.P., soutiendrons les arbitres en apportant notre aide et notre soutien au corps arbitral quelles que soient les circonstances.

Nous rappellerons néanmoins que sur les aires de jeux, seuls les arbitres prennent et sont à même de prendre des décisions sportives. Il n'entre donc pas dans les prérogatives des responsables des différents bureaux de prendre ou de contester leurs décisions.

Monsieur MASSET quitte la séance et remercie le C.E.P. de son soutien.

1. Approbation Procès-verbal.

Aucune remarque n'est émise et le P.V. 03-2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Administratif.

Dissolution B07 – PC Soumagne (ANNEXE 1)

Reçu en date du 12/03/2019 le P.V. de dissolution du club.
Le site sera mis à jour en conséquence.

Nouveaux clubs – Province de Liège

2 nouveaux clubs se sont affiliés à la FBFP – Province de Liège

- B11 – PC Tivoli (HERBESTHAL)
- B32 – La Boule Anthisnoise (ANTHISNES)

Un courriel de bienvenue a été envoyé à ces 2 clubs par le secrétariat provincial.

A la demande du B11 – PC Tivoli et avant que leur dossier ne soit rentré à la F.B.F.P., les dirigeants de ce club avaient souhaité que la province passe inspecter leurs installations pour vérifier qu'ils étaient bien en conformité avec la réglementation provinciale afin de pouvoir participer au C.H.P.L. (terrains, commodités, bar, sécurité, etc.)

GERARD Claudy, ABEELS Willi et MIGNON Fabrice se sont rendus le 23 mars 2019 pour visiter les installations et ont constaté que celles-ci respectent bien les conditions requises pour la participation au championnat d'hiver.

Vu l'officialisation de l'affiliation de ces 2 clubs, le secrétaire enverra tous les règlements, calendrier d'été et procédure d'accès au site de province en vue des inscriptions aux CP's 2019.

Situation B02 – PC Capri

Confirmation reçue qu'une équipe du mercredi et une équipe du vendredi participeront au C.H.P.L.

AG Générale Statutaire FBF - PFB

Initialement prévue le 30/04/2019 à 19h30 au Centre ADEPS LA MOSANE, Allée du Stade, 3 à 5100 Jambes, nous avons été informé que celle-ci est postposée à une date ultérieure.

Interpellation Nathalie GROS

Question → mail en attache (**ANNEXE 2**)

Les Présidents comprennent la situation mais ne peuvent déroger aux statuts de province où seuls 2 administrateurs par clubs sont admis au sein du C.E.P.

Sur le fond, le C.E.P. reconnaît que l'idée de passer à plus d'administrateurs d'un même club en cas de manque d'administrateurs (pour rappel 13 administrateurs composent le CEP) n'est pas mauvaise mais pour cela, une demande, voire une interpellation doit être introduite de telle manière à ce que cette dernière soit votée par les clubs qui pour rappel sont les seuls à pouvoir donner leur accord pour une modification au R.O.I.

En attendant et vu que Nathalie GROS s'est affiliée au RPC Wanze où 2 membres sont déjà administrateurs de province (Jean-Luc GERARD et Frank FOULON), l'idée de mettre en suspend le mandat de cette administratrice est possible en la qualifiant « d'administratrice empêchée » et ce, de telle manière à ce qu'elle puisse continuer son travail (bureaux CP's).

A noter que celle-ci n'aura plus droit de vote en C.E.P.

Cette idée est approuvée à l'unanimité et le secrétaire mettra à jour le site de province en ce sens. Ce point sera également porté à la « TO DO LIST » pour traitement ultérieur.

Groupe de travail pour la réforme des documents et procédures disciplinaires

Faisant partie de ce groupe de travail, le secrétaire, à la demande de Maître HENKINBRANT, responsable de ce projet, a transmis tous les règlements et procédures propres à la province de Liège.

3. Disciplinaire.

Pour info, les dossiers suivants sont en cours à la C.D.

- Affaire (Coups et blessures) - LHOIST - FOUAD du B22 - CPGH --> CD du 23/03/2019
- Affaire Moha 1 - BAS 1 --> CD du 23/03/2019
- Affaire Division 9 / vend. 01/02/2019 / SOUMAGNE 4 - WANZE 5 --> CD du 23/03/2019

La Commission de discipline s'est réunie en séance le 23 mars 2019.

En attente des décisions.

4. C.H.P.L..

Relevés Etats de pénalités – Période 4.

Les relevés ont été envoyés aux clubs.

Date butoir pour les contestations : 19 avril 2019

Résultats finaux saison 2018 -2019.

La date butoir des contestations pour les classements finaux de la saison CHPL 2018 – 2019 était fixée au 07/04/19. Aucune contestation n'est parvenue au secrétariat provincial.

Le secrétaire transmet les classements au trésorier qui effectuera les paiements des récompenses aux clubs primés.

Gestion de montées et descentes.

En date du 11/03/2019, un courriel émanant du Président fédéral a été transmis aux différents secrétariats provinciaux (**ANNEXE 3**).

Annexé également les compositions des divisions nationales et fédérales en fonction des forfaits, montées et descentes (**ANNEXE 4**)

Etant donné que B43 – RPC La Moisson n'a pas terminé dans les 5 premières équipes de sa division et comme l'intention de la Commission CHPL est de faire accéder ce club à la division 1 régionale, il est demandé au secrétaire provincial de contacter par courriel les dirigeants du club pour connaître leur intention ou non d'accéder à la division 1.

Remarque du P.S. : plusieurs clubs lui ont fait remarquer que le fait d'avoir une équipe « Bye » dans les séries est une perte de rentrées pour les clubs.

Son intention est de (dans la mesure du possible) pour la saison 2019-2020, composer des séries de 10 équipes.

En division 1 : 9 équipes – 1 équipe montante (B40) → reste 8 équipes

8 équipes + B34 – Pepinster (descendant de fédéral) → 9 équipes

Si B43 – RPC La Moisson accepte de monter → 10 équipes

B07 – PC Soumagne : club dissous → soit au total 9 équipes

La question qui se pose est : Devons-nous faire descendre B45 – Les Boutons d'Or ?

Si cette équipe ne descend pas au même titre que la saison passée **pour le club xxxxx**, nous nous retrouverons avec une série de 10 équipes pour la prochaine saison.

???? et Soumagne ?????

Date pour séance 1 – infos CHPL de juin.

La date du lundi 17 juin 2019 est fixée pour cette première séance d'information.

Un courrier pour les candidatures à l'organisation sera envoyé par le secrétariat.

Date butoir fixée au 5 mai 2019.

Décision pour l'attribution : le 6 mai 2019.

5. Coupe.

Débriefing journée finale.

Journée qui selon Jean-Luc GERARD aurait pu mieux se passer sans les interventions intempestives de l'arbitre Jacques Masset tout au long de la journée dans des installations (B10 – PC La Rose Rouge) où il était très difficile d'appliquer le règlement à la lettre (boule à l'aplomb, marquage des boules, etc.).

Le P.S., présent lors de cette journée, informe néanmoins que même si un manque de tolérance manifeste s'est fait ressentir, en témoigne l'intervention par mail du Président du B30 – RPC Wanze reçue en date du 20 mars 2019 (voir **ANNEXE 5**), l'arbitre a appliqué le règlement à la lettre sans jamais dérogé au règlement sportif.

Il signale également qu'il n'entraîne pas dans les prérogatives des responsables du bureau du jour de contester ou d'aller à l'encontre des décisions du corps arbitral, ce qu'il a signalé au capitaine du B49 – Le Muguet Laminois qui sollicitait l'intervention du bureau dans certaines circonstances de jeu.

En résumé, une journée qui aurait pu pour tous être beaucoup plus agréable, si un peu de psychologie avait été de mise du côté arbitral.

Proposition et questionnement du P.S.

Dans des clubs où l'on se retrouve avec 9 terrains et donc inévitablement où une telle organisation ne peut que se terminer tardivement, sommes-nous obligés d'organiser la journée finale en faisant jouer le même jour les ½ finales du A et les finales du A et de la consolante ?

Ne serait-il pas plus opportun de faire jouer la finale du A par exemple le même jour que la finale du B qui pour rappel se déroulera à une date fixée par le C.E.P. dès la Coupe 2019 – 2020 ?

Le P.S. demande aux administrateurs de réfléchir à cette proposition ou d'en amener d'autres.

6. CHAMP. ÉTÉ 2019.

Désignation des arbitres CP 2019 :

- ECPD → 14 avril 2019 - B40 – PC Mabotte : J.MASSET
- ECPT → 28 avril 2019 - B40 – PC Mabotte : J.MASSET – V.JAMART – A.DAVIN
- ECBI → 1 mai 2019 - B21 – La Blegnytoise : B.VANDENBOSCH – V.JAMART – A.DAVIN
- CPD + 48/50 ans → 29 mai 2019 - B30 – RPC Wanze : J.MASSET – V.JAMART – A.DAVIN
- CPT Mixtes → 16 juin 2019 - B06 RPC Embourg : B.VANDENBOSCH – V.JAMART – A.DAVIN
- CP Vétérans → 26 juin 2019 - B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt : J.MASSET – V.JAMART – A.DAVIN
- CPD Mixtes → 8 septembre 2019 - B37 – Carreau Hannutois : B.VANDENBOSCH – V.JAMART – A.DAVIN

Le nombre d'arbitres ne correspondant pas à celui demandé à la C.F.A.

Le Président informe le trésorier provincial officiant également en tant que trésorier fédéral, que la province de Liège ne défraiera que le nombre d'arbitres sollicité.

Remplacement bureau CP

Claudy GERARD désigné pour le bureau du CPD Mixtes du 8 septembre 2019 informe qu'il faudra peut-être pourvoir à son remplacement à cette date. A confirmer par l'intéressé.

En cas de remplacement, Nathalie GROS reprendra sa tâche.

Matériels et documents bureaux

Le secrétaire distribue aux responsables des bureaux du 14 et 28 avril ainsi que du 1^{er} mai, les documents, matériels et coupes. 4 nouveaux jeux de jetons sont maintenant à disposition mais il informe que cela est insuffisant.

Le Président recommandera un nouveau set de 4 jeux.

Nouveau document comptable bureaux CP's

Le trésorier présente aux administrateurs le nouveau document comptable à remplir à l'issue des bureaux de CP's (**ANNEXE 6**) ainsi que la grille des arbitres avec les titres (**ANNEXE 7**) et la grille des rémunérations (**ANNEXE 8**). Il informe que pour un arbitre, seuls les KM « Aller » sont à prendre en considération.

Il demande aux secrétaires d'envoyer à tous les administrateurs la grille des arbitres ainsi que celle de rémunérations.

7. F.P.J.L.

ROI - FPJL

Réunion à prévoir entre les présidents et secrétaire pour finalisation avant présentation au CEP.

Dès approbation de ce R.O.I., une séance d'information sera programmée avec la FPJL.

8. F.B.F.P.

Calendriers des championnats d'hiver :

Le P.S. informe qu'il a été contacté par la P.S. fédérale afin, comme la saison dernière, d'apporter son aide à l'élaboration des calendriers des championnats d'hiver nationaux et fédéraux.

Il a été également contacté par cette dernière à des fins d'informations et de communication concernant les règlements des championnats d'hier régionaux. Il faut savoir que la cellule sportive fédérale voudrait uniformiser tous les règlements des provinces. Affaire à suivre...

9. Trésorerie.

Gestions des pénalités

Période 4 : les états des pénalités pour la période 4 du CHPL ont été transmis aux clubs.

Date butoir de contestation fixée au 19/04/2019.

Le 20/04/2019, le secrétaire transmettra au trésorier la grille récapitulative des pénalités avec les modifications apportées suite aux éventuelles contestations.

Cotisations provinciales/clubs

A ce jour, seuls B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt et B37 – Le Carreau Hannutois n'ont pas honoré leur cotisation. Le trésorier se charge d'envoyer un rappel à ces 2 clubs.

10. To Do List.

Traitement de la « To Do List » réalisé en date du 27/12/2018 par P, PS, PA et secrétaire.

Le secrétaire rappelle qu'il faudra mettre en place les décisions prises et approuvées en CEP.

Une date de réunion est à planifier (les 3 présidents + secrétaire)

11. Divers.

Questions / Réponses : Néant

Prochaine séance C.E.P. : 06-05-2019 – Herstal – 19h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 20h15.

Petanque Club Soumagne

Avenue de la Coopération,38 b

4630 Soumagne

Matricule B07

Assemblée Générale extraordinaire

Ce vendredi huit Mars 2019 à 20h, nous recevions le nouvel Echevin des sports récemment en place.

Celui-ci nous explique que le club de Pétanque ne peut être occupé et cela depuis 1997 suite à deux rapports négatifs des pompiers. Nous n'avons d'autre choix que de dissoudre le PC soumagne B07 vu que nous n'avons plus de bâtiment et que l'échevinat des sports ne nous donne aucune alternative.

Le Comité.

La présidente

Nadine Barthe

Coucou Fabrice ,

Petite question a poservoilà nous aimeriez nous inscrire au club de Wanze (nous sommes 5 ,mari, enfants) mais il paraît que comme il y a déjà 2 membres de la province ça poserait peut être problème pour mon affiliation dans ce nouveau clubcela étend je ne comprends pas vraiment le soucis car lorsque nous votons nous le faisons en âme et conscience et le plus objectivement possibleje pense que c'est quand même notre vote et façon de voir justement différente qui font de cette province une belle réussite

....j'aimerais ne pas à choisir entre la province et jouer en famille car le but de la pétanque n'est pas d'isoler les joueurs bien au contraire c'est de renforcer la bonne entente , l'apprentissage , l'amitié

J'espère que vous, membres du comité , pourrez prendre une décision favorable à cette demande

Merci

Nath

Mesdames, Messieurs,

Ce jour à 18h25, nous avons reçu la confirmation officielle de la non participation au championnat fédéral 2019-2020 des équipes du club Le Silence (A33).

Par conséquent, et suite au forfait conjugué du club Le Capri (B02), relégué en province, je vous prie de prendre note que la journée de barrage pour l'accès au championnat fédéral initialement prévue le 23 mars 2019 est annulée.

Les champions des provinces de BWBC, Hainaut, Liège, ainsi que le club désigné par la province de Namur sont montants d'office en division Fédérale 2.

Conséquemment, les 3 premiers de la division Fédérale 2 du championnat 2018-2019 sont montants en division Fédérale 1, soit le PC Rochefort, La Fanny Bivort et la Boule Vottemoise.

Vous trouverez en annexe le tableau des montées et descentes adapté.

Salutations sportives.

Pour la FBF,

Jean-Luc Melleker

Président fédéral

2019 - 2020

Nationale 1

01-006	<i>KPC Alosta</i>
01-012	<i>PC Reynaert</i>
04-019	<i>PC L'Amigos</i>
05-005	<i>Gulden Kamer</i>
A18	<i>P.A.S.A.</i>
A44	<i>Pachy Waterloo</i>
B30	<i>RPC Wanze</i>
B49	<i>Le Muguet Laminois</i>
H26	<i>PC Lessines</i>

Nationale 2

01-005	<i>KPC Schorpioen</i>
02-003	<i>PC Lint</i>
02-009	<i>PC Lier</i>
03-008	<i>PC Gennebos</i>
03-023	<i>PC Sint-Truiden</i>
A10	<i>For Ever Saint-Josse</i>
A39	<i>R. Elite</i>
D02	<i>R. PC St-Servais</i>
H11	<i>Le Pays Noir</i>

Fédérale Hommes 1

A19	<i>R. Nivelloise</i>
B05	<i>La Boule Vottemoise</i>
B10	<i>Rose Rouge</i>
B23	<i>RPC Huy</i>
B37	<i>Le Carreau Hannutois</i>
E11	<i>PC Rochefort</i>
H04	<i>Fanny Bivort</i>
H08	<i>Pétanque Montoise</i>
H23	<i>Tertre-Espérance</i>
H32	<i>Scaldis</i>

Fédérale Hommes 2

A05	<i>La Wavrienne</i>
A08	<i>R.PUC</i>
A30	<i>R. Joli-Bois</i>
A36	<i>Bruxelles-Ouest</i>
A35	<i>ASC Genappe</i>
B20	<i>Fanny Visétoise</i>
B40	<i>PC Mabotte</i>
D03	<i>Pitchoun Jambois</i>
D04	<i>New PC Velainois</i>
H01	<i>Les Carolos</i>

Fédérale Dames 1

A08	<i>R.PUC</i>
A39	<i>R. Elite</i>
A44	<i>Pachy Waterloo</i>
B05	<i>La Boule Vottemoise</i>
B30	<i>RPC Wanze</i>
B49	<i>Le Muguet Laminois</i>
D02	<i>R. Saint-Servais</i>
H04	<i>Fanny Bivort</i>
H11	<i>Le Pays Noir</i>

Fédérale Dames 2

A10	<i>For Ever Saint-Josse</i>
A30	<i>R. Joli-Bois</i>
B23	<i>RPC Huy</i>
D04	<i>New PC Velainois</i>
H01	<i>RPC Les Carolos</i>
H06	<i>L'Ernelle Monceau</i>
H08	<i>Pétanque Montoise</i>
H23	<i>Tertre-Espérance</i>

Fédérale Dames 3

A13	<i>R. Blanc-Ry</i>
A19	<i>RPC Nivelles</i>
A36	<i>PC Bxl ouest</i>
B06	<i>PC Embourg</i>
B34	<i>Fanny Pepinster</i>
B37	<i>Le Carreau Hannutois</i>
D03	<i>Pitchoun Jambois</i>
H02	<i>PC Marcinelle</i>

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Secrétaire,

Mesdames, Messieurs les Administrateurs, Par ce courriel, je tiens à vous faire part de certains faits relatifs à l'arbitrage de Monsieur Masset accompagnés par 2 arbitres stagiaires (donc 3 arbitres pour 3 zones de jeux) qui se sont déroulés lors de la journée finale de la Coupe provinciale.

_ L'arbitre a interdit les joueurs de boire de l'eau durant les parties même lorsque ces dernières duraient longtemps dans une chaleur insoutenable _ à l'issue du 1er tour l'arbitre a demandé à une joueuse de Huy et à un joueur de Wanze de changer de pantalon ou de couper dans son jean's pour en faire un panta court. (ne devait il pas vérifier les tenues avant le début des rencontres ?) _ par 2 fois un joueur de Vottem s'est fait rappeler à l'ordre car lorsqu'il s'accroupissait, il posait sa boule au sol _ lorsque les joueurs faisaient preuve de sportivité en remettant le jeu en place suite à un tir et que cette boule revenait dans le terrain, Monsieur Masset intervenait de sa propre initiative en exigeant de laisser le jeu tel quel (sur des terrains comme la rose rouge, ça s'est produit quelques fois sur la journée) _ hasard ou coïncidence??? Durant cette journée Monsieur Masset surveillait tjs la zone où se trouvait un joueur du club de Lamine (tt le monde sait le contentieux entre ces 2 personnes) _ la finale de la 2ème catégorie a débuté vers 14h45 et là les 3 arbitres se sont attablés pour dîner (donc aucune surveillance contrairement à la finale du A) _ lorsque je fait part à l'arbitre de mon étonnement concernant ses décisions, il me réponds: je n'ai que 5 secondes pour prendre la décision et vous les joueurs n'êtes pas assez intelligents pour le comprendre

À contrario, durant cette journée, l'arbitre s'est fait prendre à partie par des joueurs et spectateurs et là aucune réaction de sa part ! Donc était-il vraiment droit dans ses bottes ?

J'ai certainement oublié d'autres incidents, il faut dire qu'il y en a eu pas mal durant cette journée.

En conclusion, sans arbitre (surtout Monsieur Masset) ça aurait pu être une belle journée finale dans le respect et la sportivité. En effet, de part ses interventions intempestives et sans que les joueurs ne fassent appel à ses services, toutes les tensions ont été créées par l'arbitre qui n'a pas su faire preuve de psychologie et d'impartialité.

D'avance, je vous remercie de l'attention que vous apporterez à ce courriel et vous présente mes salutations sportives.

Cédric Callenaere
Président du RPC Wanze



Championnat PROVINCIAL.....

du/...../20.. à

Compte rendu financier

Fond de caisse : €

Fin d'Exercice :€

Frais de mobilité

Nom .	Prénom	Km A/R	€	Total	Signature	N° comptable
			x 0,25	€		
			x 0,25	€		
			x 0,25	€		
			x 0,25	€		
			x 0,25	€		

Défraiement participation bureau

1/2 journée = 13 €

1 journée = 20 €

Nom .	Prénom	Total	Signature	N° comptable
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		

Arbitre

National = 1/2 journée 30 € ; 1 journée : 50 € International = 1/2 journée 30 € , 1 journée 55 €
 Fédéral = 1/2 journée 30 € ; 1 journée : 45 € Provincial = 1/2 journée 20 € , 1 journée 30 €

Nom	Prénom	Km <u>Aller</u>	€	Total	Signature	N° comptable
			x 0,25 €	€		
			x 0,25 €	€		
			x 0,25 €	€		

	N ^{bre} de joueur	1 jour	1/2 jour	Total	Signature	N° comptable
Inscription		x 6 €	x 6 €	€		
Exploitation		x 1,30 €	x 0,75 €	€		
Total des Dotations (décompte voir feuille annexe)						

Remarques & Frais (avec justificatif) :

Signature pour accord

Responsable du bureau

Nom	Prénom	Club	Licence	Rue + n°	C.P	Localité	GSM	GRADE
BOURDON	RUDY			residence les vanneaux 11	7640	MAUBRAY		PROV
BUGHIN	FREDERIC	H06	14379	RUE DES CARRIERES 46A	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	0497/696772	PROV
COLLETTE	THIERRY	H26	8846	CHAUSSEE DE RENAIX 17	7860	LESSINES	0484/057650	PROV
CREYELMAN	THIERRY	H27	15469	RUE DE BASCOUP 368	7170	LA HESTRE	0473 93 53 16	PROV
DAVIN	ALAIN	B13	4647	AVENUE DU BEAU SITE 38	4102	OUGREE	0495/699632	PROV
DELEZENNE	MARIE	H30	4361	RUE DU RELAIS 302/1	7531	HAVINNES	0471/922055	PROV
DEROCK	CYRIL	E12	7365	RUE DE LA HAISSE 2	6724	RULLES	0477/340855	PROV
DESMET	ALBERT	A44	6491	RUE FOSSE AU SABLE 15/12	1420	BRAINE-L'ALLEUD	0477/773494	PROV
HUBIN	OLIVIER	D03	34	RUE DE HAMEL 22/22	5340	GESVES	0497/488649	INTERNAT
GEERAERTS	ERIC	H04	7245	RUE PIERRE BAUWENS 88	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	0497/828695	PROV
JAMART	VERONIQUE	B13	4654	AVENUE DU BEAU SITE 38	4102	OUGREE	0495/699632	PROV
MARTIN	JOSE	E11	37	ROUTE DU HANGAR 7	6800	LIBRAMONT	0496/747542	FED
MASSET	JACQUES	B23	31	RUE DU GEER 6	4300	WAREMME	0498/104392	INTERNAT
PHILIPPE	RAPHAEL	H08	44	RUE CHARLES PERIN 12	7011	GHLIN	0486/273096	PROV
TORBIDONI	MARINA	H23	32	RUE DU PEUPLE 31	7333	TERTRE	0496/528113	INTERNAT
VAN BELLE	FREDERIC	A31	1291	RUE DES SAUNIERS 3	1430	REBECQ	0483/742521	PROV
VANDENBOSCH	BRIGITTE	B20	40	RUE DE L'AGUESSE 42	4430	ANS	0496/997908	FED

DEFRAIEMENT des ARBITRES lors des Compétitions Provinciales - Fédérales - Nationales - Internationales.

Ce tableau est d'application dès la période estivale 2019

	Arbitre International		Arbitre National		Arbitre Fédéral		Arbitre Provincial		à charge de :
	1/2 jour	1 jour	1/2 jour	1 jour	1/2 jour	1 jour	1/2 jour	1 jour	
Compétition Internationale		100 €		85 €		75 €		60 €	FBP - BPF
Compétition Nationale		90 €		80 €		70 €		60 €	FBFP ou PFV
Concours évènementiel		90 €		80 €		70 €		60 €	Organisateur
Championnat fédéral	50 €	80 €	45 €	70 €	40 €	60 €	30 €	50 €	FBP - BPF
Championnat des clubs	30 €	55 €	30 €	50 €	30 €	45 €	25 €	40 €	FBFP ou PFV
Championnat Provincial	30 €	55 €	30 €	50 €	30 €	45 €	25 €	40 €	Province
Concours en 4 parties	25 €	40 €	25 €	40 €	20 €	30 €	20 €	30 €	FBP - BPF

Les frais kilométriques sont dans tous les cas de 0,25 € du kilomètre et calculés pour un aller seulement.